

DEPARTEMENT DU FINISTERE
MAIRIE DE LA FORET-FOUESNANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-deux juin deux mille vingt-trois à dix-neuf heures et une minute en application des articles L2122-7, L2122-7-2, L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de la Forêt-Fouesnant dûment convoqué le seize juin deux-mille-vingt-trois.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : GOYAT Daniel, COSQUÉRIC Marie-Françoise, LE NAY Robert, HAMON Dominique, BODIVIT Mylène, GIRAULT Alain, LEMOINE Audrey, HILY-RIOU Françoise, DUPLAT Vincent, LE GUERN Hélène, JÉZÉQUEL Alain, STEPHAN Francine, LE FORT François, LE FLOCH Marie-Agnès, HÉLAOUËT Marie, LAVENANT Philippe, AUBERT Delphine, Gilles FOUQUET

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : PERCHOC Laurence à BODIVIT Mylène, RIOU Gilbert à HAMON Dominique, PAPE Yvon à LE GUERN Hélène, BOUCHET Claude à GIRAULT Alain

Conseiller municipal absent : LE RAY Christophe

STEPHAN Francine a été élue secrétaire de séance.

2023-22 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Marché entretien et modernisation de la voirie communale

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Vu le code des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Considérant que le marché entretien et modernisation des voiries communales n'a pas été lancé selon la procédure en vigueur pour les marchés supérieurs à 1 000 000 euros HT conformément à la délibération 2020-16 sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

Considérant qu'il convient de relancer le marché entretien et modernisation des voiries communales au regard de l'intérêt général du projet ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Annule** la procédure de marché initialement lancée en mai 2023.
- **Donne** son accord pour relancer le marché entretien et modernisation de la voirie communale.
- **Autorise** Le Maire à signer tout document administratif ou comptable concernant ce marché.

Une délibération sera prise au prochain conseil municipal pour retenir le futur prestataire.

Le Maire,
M. Daniel GOYAT

